

Soutien du Fonds du sport à la relève sportive : bilan du Jura bernois

La Neuveville, le 9 janvier 2014

Discours de Christophe Gagnebin, président du Conseil du Jura bernois (CJB)

1. Salutations

Madame,

Monsieur,

Permettez-moi pour commencer de vous souhaiter la bienvenue et de vous adresser au nom du Conseil du Jura bernois, mes meilleurs vœux pour l'année qui vient de commencer. Une année mouvementée pour le CJB puisqu'il verra sa composition renouvelée lors des élections du 30 mars prochain. J'en viens au thème principal de notre conférence de presse.

2. Soutien à la promotion de la relève : bilan 2013 pour le Jura bernois

Une révision de l'ordonnance sur le Fonds du sport est entrée en vigueur il y a un peu plus d'une année, au 1^{er} janvier 2013. Elle a introduit un certain nombre de nouveautés en matière de soutien aux activités sportives. Parmi celles-ci, les clubs sportifs peuvent désormais toucher directement des subventions pour leurs efforts de promotion de la relève. Concrètement, ils envoient chaque année la liste de leurs membres âgés de 5 à 20 ans. Le canton met à disposition au maximum un million de francs, réparti selon le nombre de sportifs annoncés, mais en n'accordant pas plus de 50 francs par personne (dans le cas où les clubs annonceraient au total moins de 20'000 personnes).

Le montant forfaitaire en 2013 a été de 20 francs, ce qui signifie que les clubs ont annoncés 50'000 jeunes sportifs et sportives. Dans le Jura bernois, c'est le CJB qui finance ce soutien par le biais de son enveloppe du Fonds du sport. Il avait lancé début 2013 un appel aux clubs afin de ne pas laisser passer cette opportunité. Il est temps aujourd'hui de tirer un premier bilan.

Vous constatez dans la liste annexée que 63 clubs ont bénéficié d'un soutien allant de 20 francs (une personne) à 3800 francs (190 jeunes sportifs) pour le Football-Club

Adresse du secrétariat :

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch

Tavannes-Tramlean, qui est donc le plus important club sportif formateur du Jura bernois qui se soit annoncé.

On constate également que les sports représentés sont les suivants :

Sport	Nombre de clubs	Nombre de jeunes
Football	10	983
Gymnastique	9	466
Hockey sur glace	7	318
Tennis	6	301
Patinage artistique	3	169
Volleyball	3	156
Hippisme	3	77
Ski	3	74
Tennis de table	3	21
Athlétisme	2	85
Cyclisme	2	69
Judo	2	50
Alpinisme	2	34
Haltérophilie	2	26
Inline Hockey	1	32
Basketball	1	18
Voile	1	16
Tir à l'arc	1	11
Taichi	1	8
Tir à l'arbalète	1	1

Le bilan est extrêmement réjouissant puisque ce sont 63 clubs avec 2'915 jeunes sportifs et sportives qui ont été annoncés pour un montant total de 58'300 francs. C'est-à-dire que le Jura bernois, qui représente 5.25% de la population totale du canton, a touché proportionnellement légèrement plus que les autres régions (5.83%). Cela peut signifier deux choses : que la pratique du sport est plus importante dans le Jura bernois et/ou que les clubs ont été mieux informés. Il n'est pas nécessaire de trancher : contentons-nous de relever l'énorme effort que font des centaines de bénévoles dans notre région au service du sport et de la jeunesse. Il s'agit aussi aujourd'hui de leur rendre hommage et de se réjouir que leur effort puisse enfin être reconnu.

Mentionnons en passant que le CJB a également adopté, avec l'ordonnance révisée, une nouvelle classification pour le soutien aux manifestations sportives. Elle doit permettre de mieux soutenir les clubs et complète le soutien direct à la formation des

jeunes, mais nous ne disposons pas encore de tous les chiffres 2013 pour tirer le bilan. Cela sera fait lors de la présentation des comptes 2013 des fonds culturel, de loterie et du sport qui interviendra prochainement. Ce qu'on peut dire, c'est que notre sentiment est que le montant total accordé aux manifestations est en hausse, mais il s'agira de le vérifier.

3. Appel aux clubs sportifs à s'annoncer pour 2014

La liste que vous avez reçue montre que tous les clubs sportifs du Jura bernois n'ont pas saisi l'opportunité de toucher des soutiens l'année passée. Nous avons notamment été contactés après l'expiration du délai par un club qui ne le laissera sûrement pas passer cette année, ce qui montre une marge de progression. C'est la raison pour laquelle le CJB lance aujourd'hui un appel aux clubs sportifs. Nous espérons faire encore mieux en 2014. Nous lançons notre appel en organisant la présente conférence de presse, et nous vous remercions par avance de vos contributions. Nous avons également mis cet appel sur la page d'accueil de notre site internet avec un lien vers le formulaire à utiliser. Enfin, l'antenne neuvevilloise du Service cantonal du sport informera directement par courrier électronique les coaches Jeunesse et Sport avec lesquels elle est en contact.

Mais attention ! Alors que l'année passée le délai courait jusqu'au 31 mars, il a été raccourci et **les demandes doivent impérativement être parvenues au Fonds du sport avant le 31 janvier, faute de quoi elles ne seront pas acceptées.** Les demandes incomplètes ou n'utilisant pas le formulaire adéquat seront également rejetées. Vous avez dans votre dossier un exemplaire du formulaire de demande. Il est très important pour nous de sensibiliser les clubs sur cette question du respect des délais, car ce sont des subventions qui sont méritées mais ne peuvent pas être versées, ce qui est frustrant pour nous et désolant pour ceux qui en seraient les bénéficiaires.

4. Soutien aux manifestations sportives, culturelles et populaires : rappel des critères

Comme vous venez d'en être informés, il y a des critères formels qu'il est impératif de respecter pour ces demandes de soutien à la promotion de la relève. Le CJB souhaite également profiter de l'occasion pour rappeler quelques critères formels qu'il est impératif de respecter lors de demandes de soutien à des manifestations, car ils ne sont pas connus de tout le monde et nous avons dû prononcer plusieurs refus l'an passé pour des raisons formelles.

Pour les manifestations culturelles, les demandes doivent être déposées au minimum deux mois avant le début de la manifestation. Elles peuvent être complétées après coup, par exemple pour remettre les justificatifs de subsidiarité attestant de la participation des communes ou d'autres collectivités.

Pour les manifestations sportives, les demandes doivent arriver au minimum 30 jours avant le début de la manifestation. Elles peuvent être complétées avant l'expiration du délai, mais si elles ne sont pas complètes 30 jours avant la manifestation, elles sont irrecevables.

Les autres manifestations populaires à caractère au moins régional ne peuvent en principe pas bénéficier de subventions. Elles peuvent toutefois déposer une demande d'autorisation de loterie et déléguer l'organisation de cette loterie à Swisslos, qui leur reverse une part du bénéfice. Les demandes d'autorisation sont à déposer auprès du Fonds de loterie avant le 30 septembre pour les manifestations de l'année suivante.

Ces délais figurent également sur notre site internet, rubrique Subventions.

Annexes

- Liste des clubs soutenus en 2013
- Formulaire de demande de soutien

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73